

## Fusion GDF-Suez : un rapport prédit l'échec



Un rapport, commandé par le comité central d'entreprise (CCE) de Gaz de France à un cabinet d'expertise, prédit l'échec de la fusion GDF-Suez, selon Aujourd'hui en France/Le Parisien samedi, qui s'est procuré le document. (Pierre Verdy - AFP/Archives)

Un rapport, commandé par le comité central d'entreprise (CCE) de Gaz de France à un cabinet d'expertise, prédit l'échec de la fusion GDF-Suez, selon Aujourd'hui en France/Le Parisien samedi, qui s'est procuré le document.

Selon ce document, réalisé par le cabinet Secafi-Alpha, le futur géant de l'énergie souffrira d'un "handicap insurmontable" face à son rival EDF, car "les évolutions récentes des cours du pétrole ne sont pas propices à l'atteinte des objectifs commerciaux du groupe en France". GDF-Suez produira en effet notamment de l'électricité dans des centrales à gaz.

Le rapport met aussi en avant le problème des tarifs réglementés, seulement proposés par EDF, et de leur écart avec les prix libres.

"Le niveau des tarifs administrés de l'électricité en France reste un facteur essentiel de fragilité du business plan de GDF-Suez", est-il écrit dans le rapport qui explique que "les marchés anticipent un creusement de l'écart (entre les tarifs administrés et les prix libres) jusqu'en 2011".

Ce rapport remis le 7 mai a été discuté en CCE jeudi et vendredi.

Interrogé, GDF s'est refusé à tout commentaire.

La CGT avait déjà indiqué au moment de la réception de ce rapport que le document estimait que "le business plan (NDLR: plan d'activité) et la trajectoire financière du futur groupe sont fondés sur une hypothèse centrale de disparition des tarifs administrés pour le gaz comme pour l'électricité après 2010".

Le CCE doit désormais donner son avis sur le projet de fusion, qui devra ensuite être entériné par les assemblées générales

des actionnaires des deux groupes.

L'avis-consultation du CCE, initialement prévu le 30 avril puis le 15 mai, devrait avoir lieu le 26 mai. Il a été reporté à plusieurs reprises, notamment en raison d'une mésentente syndicale sur les délais nécessaires pour obtenir ce rapport économique, ainsi qu'une expertise juridique.

Le CCE avait en effet également commandé un rapport d'expertise juridique pour le 6 mai, mais le cabinet qui devait produire ce document a refusé cette requête, jugeant les délais "trop rapides". Cette expertise n'aura finalement pas lieu.

Mercredi, le ministre de l'Ecologie et de l'Energie, Jean-Louis Borloo, a promis que la fusion irait "à son terme".

Pour sa part, le PDG de Suez, Gérard Mestrallet, a affirmé début mai que cette fusion aurait lieu "à la mi-2008". "Notre horizon, c'est toujours la mi-2008", a déclaré M. Mestrallet, sans exclure que la fusion soit décalée de quelques semaines par rapport à son échéance initiale de fin juin.

Le Parisien , samedi 17 mai 2008, 10h55